



*UR UFAP de Lyon*

# Contractuels, plus que jamais sur la sellette

*Le 3 Octobre 2024*

L' **UR UFAP UNSa Justice de Lyon** est saisie régulièrement par les personnels contractuels qui s'inquiètent légitimement du sort que va leur réserver notre administration.

En effet, les annonces du gouvernement visant à dire que des économies doivent être recherchées n'ont rassuré personne quand on sait qu'elles ont eu pour conséquence que nos technocrates de service indiquent que des contrats ne seraient pas renouvelés (comme on l'a vu à la PJJ).

Sans plus de précision sur ce qui sera fait, et en l'absence de PLF (Projet de Loi de Finances) 2025 au moment où nous écrivons ces lignes, il paraît difficile de savoir où les coups de hache seront distribués.

Les services tremblent parce qu'aujourd'hui, malgré la présence des contractuels, très rares sont les services qui ne sont pas en grande souffrance. Si demain, les contractuels étaient brutalement mis dehors, tout le monde se retrouverait dans la panade :

- Les contractuels mis à la porte parce qu'ils se retrouveraient en situation de grande précarité
- Les services parce qu'ils devraient faire sans les contractuels alors même que c'était déjà difficile malgré leur présence.

L' **UR UFAP UNSa Justice de Lyon** tire une fois encore la sonnette d'alarme. L'administration pénitentiaire voit ses services en très grande difficulté partout, il n'apparaît pas envisageable de se priver de la présence de personnels.

L' **UR UFAP UNSa Justice de Lyon** espère que nos décideurs retrouveront la raison, parce qu'à force de penser qu'on peut retirer sans arrêt des personnels des services tout en continuant à croire qu'on peut exiger toujours davantage, relève d'une utopie qui confine à la profonde bêtise.

A tout le moins, L' **UR UFAP UNSa Justice de Lyon** espère que par respect pour les personnes qui seront mises dehors, celles-ci seront prévenues suffisamment en avance parce que les contractuels ont aussi droit à un minimum de respect, les technocrates de cette administration devant cesser de n'en avoir que pour les usagers pas tellement contraints du service public (le sévice public étant réservé aux agents).

Pour l'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon**

Le Secrétaire Général

D.VERRIERE

*ur.lyon@ufap.fr*